

**VOICI COMMUNIQUÉ PAR LA PRÉFECTURE L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

- SEANCE DU MARDI 12 JUILLET -

Préambule : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Juln 2022

- | | |
|--|--------------|
| 1 MOUSSY-LE-NEUF – SAS VERETHRAGNA | 14h30 |
| <p>Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, pour un projet d'extension de la ZAE de la Barogne sur la commune de Moussy-le-Neuf.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Christine HELIN – Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne</p> | |
| 2 MOUSSY-LE-NEUF – GOODMAN FRANCE | 14h55 |
| <p>Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un bâtiment logistique à usage d'entreposage dans la ZAE de la Barogne sur la commune de Moussy-le-Neuf.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Élise BOUYER – Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</p> | |
| 3 MOUSSY-LE-NEUF – PARCOLOG GESTION | 15h20 |
| <p>Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux dans la ZAE de la Barogne sur la commune de Moussy-le-Neuf.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Haroun SEBEL – Service Prévention des Risques (SPR) de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</p> | |
| 4 LE MESNIL-AMELOT – Société d'Aménagement CG 77 | 15h45 |
| <p>Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale à la Société d'Aménagement CG 77, au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, pour l'étude de gestion des eaux pluviales à la ZAC de la Chapelle de Guivry sur la commune du Mesnil-Amelot.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Christine HELIN – Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne</p> | |

5 LE MESNIL-AMELOT – GOODMAN FRANCE

16h10

Projets d'arrêtés préfectoraux d'autorisation environnementale pour l'exploitation de trois bâtiments logistiques (Bâtiments 1, 2 et 3) à usage d'entreposage et de bureaux dans la ZAC de la Chapelle de Guivry sur la commune du Mesnil-Amelot.

Rapporteur : Mme Élise BOUYER – Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

6 LE MESNIL-AMELOT – PARCOLOG GESTION

16h35

Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un nouveau bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux dans la ZAC de la Chapelle de Guivry sur la commune du Mesnil-Amelot.

Rapporteur : Mme Élise BOUYER – Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France